

Avis n°1 du Collège des garantes

Les garantes de la Convention citoyenne

- Le collège des garantes est composé de 3 personnes.
- Chacune est experte dans un domaine :
 - la démocratie participative et délibérative
 - la gouvernance publique
 - les politiques éducatives
- Le président du CESE a choisi ces 3 personnes.
- Elles ne sont pas payées pour leur travail. Cela aide à garantir leur indépendance.
- On peut lire leur présentation sur le site de la Convention citoyenne :
<https://conventioncitoyennetempsenfant.lecese.fr/organisation/garantes>

Leur rôle

- Les garantes vérifient que les travaux et débats de la Convention citoyenne se passent bien.
- Elles veillent au respect de plusieurs principes :
 - sincérité et impartialité
 - égalité et inclusion
 - transparence
 - prise en compte de la parole citoyenne
- Elles participent depuis le 5 juin 2025 au processus.
- Elles assistent aux réunions de préparation, de décision et de bilan.
- Elles ont accès à tous les documents et aux échanges par email.
- Elles participent aux tirages au sort pour choisir les représentant·es ou rapporteur·es, et vérifient que tout se passe bien.

Comment les contacter

- Toute personne peut leur signaler un problème lié au respect des principes ci-dessus.
- On peut les contacter :
 - **Par email** : garants.ccte@lecese.fr
 - **À l'oral** pendant les sessions, à tout moment
 - Lors de leur permanence pendant les sessions

Avis du Collège des garantes sur la première phase de la Convention citoyenne

Le Collège des garantes juge que la première phase, appelée **phase d'appropriation**, s'est globalement bien passée.

Elle a respecté les règles d'une convention citoyenne.

Voici les points importants.

1. Engagement des participants

- Les garantes constatent un fort engagement des membres de la Convention citoyenne.
- Ils ont compris rapidement :
 - le mandat (la mission)
 - la question à traiter
 - l'organisation et les lieux
 - le rôle de chaque personne impliquée
- Les participants ont montré du respect, de la solidarité et un esprit de coopération.
- Les différents formats de travail (petits groupes, séances plénières) et les moments informels (pauses, repas, trajets) ont permis aux personnes de mieux se connaître et de former un groupe nouveau.
- À la fin de cette phase, l'enthousiasme est fort, et il y a de la reconnaissance pour les équipes d'organisation et d'animation.
- Les participants veulent que leur travail soit utile à toutes et tous, et agissent avec sérieux et responsabilité.

2. Organisation et accueil

- Les garantes soulignent la qualité de l'organisation et de l'accueil, même si le temps de préparation a été très court.

- Elles rappellent que ce travail de qualité vient :
 - des équipes du CESE
 - des membres du comité de gouvernance
 - du collectif d'animation
- L'été est utile pour que chacune de ces personnes ajuste son rôle, comme le comité de gouvernance, qui a eu peu de temps pour se connaître avant le lancement.
- Les garantes s'interrogent sur l'effet que la pause estivale pourrait avoir sur la dynamique du groupe, et elles resteront attentives à ce sujet.

3. Méthodes et outils

- Les méthodes mises en place par le collectif d'animation sont discutées et validées par le comité de gouvernance. Cela a permis d'aboutir aux objectifs de la phase d'appropriation.
- Les facilitateurs et les personnes chargées de vérifier les faits ont aidé efficacement aux débats.
- Les différents formats de travail (groupes de 10 ou 30, séances plénières), les rencontres, les auditions et les moments de restitution ont permis d'identifier des thèmes et enjeux clés.
- Cette base de travail servira à préparer la phase suivante : la **phase de délibération**, pour approfondir et chercher ensemble des réponses à la question posée.

4. Écoute et adaptation

- Les garantes soulignent que le collectif d'animation et le comité de gouvernance ont été attentifs et réactifs.
- Ils ont su adapter les programmes en fonction des besoins qui apparaissaient.
- Beaucoup de demandes des participants ont été prises en compte et ont entraîné des changements rapides.

Points de vigilance du Collège des garantes

Le Collège des garantes souhaite partager des points auxquels il faudrait faire attention pour la suite du travail.

1. Confiance et transparence

- Même si la satisfaction est majoritaire, certains participants ont exprimé du scepticisme ou de la méfiance.
- C'est normal dans un processus citoyen : cela montre que les personnes veulent vérifier la sincérité et la solidité du processus, et être sûres de ne pas être influencées ou manipulées.
- Ces inquiétudes doivent être prises au sérieux. La confiance dépend des réponses données.

2. Les saisines reçues

- Les garantes ont reçu 30 saisines.
- Elles venaient surtout des participants, mais aussi du collectif d'animation, du comité de gouvernance et d'un chercheur-observateur.
- Les sujets concernés :
 - le périmètre du sujet (par exemple, exclusion des 0-3 ans)
 - la nature et le but des travaux (pas de propositions chiffrées)
 - certaines méthodes (votes, tirages au sort, temps de parole)
 - l'accès aux documents et leur langage (complexité, délais, format numérique)
 - le choix et la qualité des intervenants
 - des propos tenus par des participants ou intervenants
 - la transparence sur la composition du panel citoyen
- Ces sujets recoupent souvent ceux évoqués dans les bilans du dimanche qui suivent la session par les représentants des participants

3. Explication des choix méthodologiques

- Il est essentiel d'expliquer clairement les décisions importantes sur les méthodes et l'animation.

- Le comité de gouvernance doit prendre ses décisions en connaissant les avantages et inconvénients présentés par le collectif d'animation.
- Cela aide à :
 - renforcer la transparence
 - assumer collectivement les choix
 - réduire les soupçons de dépendance à l'exécutif (président, gouvernement, ministres)

4. Associer les citoyens aux choix de méthodes

- Les participants apprécient une organisation bien préparée mais veulent aussi contribuer à l'ajuster.
- Il est utile de :
 - revenir vers eux après des commentaires pour expliquer les ajustements
 - parfois organiser un vote entre plusieurs options méthodologiques
 - rendre visible leur contribution au contenu documentaire et au programme d'auditions
- Il faut aussi expliquer les raisons en cas de refus d'une demande.

5. Choix des intervenants : garantir le pluralisme

- Les profils invités doivent refléter une diversité :
 - types d'expertises
 - points de vue
 - statuts
- Les débats doivent inclure aussi bien :
 - des acteurs de terrain
 - des représentants d'institutions
 - des chercheurs
- Les participants sont aussi intéressés par la parole des enfants.
- Certaines dimensions controversées doivent donner lieu à des débats contradictoires. C'est-à-dire que chacun doit pouvoir s'exprimer en accord avec ses idées même si ils ont des opinions différentes.

6. Une question complexe à traiter

- Le sujet est large et couvre beaucoup de dimensions.
- Il faut trouver un équilibre entre :
 - explorer toutes les dimensions
 - rester centré sur la question des temps de l'enfant
- Les participants veulent aboutir à des propositions réalistes.
- Il est important de leur donner des données et éléments pour évaluer la faisabilité.
- Le comité de gouvernance devra réexpliquer pourquoi il ne demande pas de propositions chiffrées.
- Un temps de discussion est nécessaire pour clarifier le but final des propositions : orientations, actions, lois, règlements, expérimentations...

7. Diversité des participants et inclusion

- La diversité vient du tirage au sort et du travail d'ADT Quart Monde.
- Certaines personnes se sentent très à l'aise, d'autres doutent de leur légitimité.
- Le collectif d'animation a réagi vite pour répondre aux besoins d'adaptation et d'accessibilité.
- Il faudra continuer à :
 - veiller à l'égalité dans la prise de parole
 - former et accompagner les participants à la prise de parole et à l'argumentation
 - diffuser les documents à temps, dans un langage FALC si possible, et aussi en version papier pour certains

8. Respect et propos sensibles

- Certains ont exprimé un malaise face à des propos désobligeants ou blessants.

- Les règles de liberté d'expression doivent être clarifiées :
 - dire ce qui est autorisé ou interdit par la loi
 - rappeler le respect dû à chacun
- Il faut aussi prévoir comment réagir si l'on veut signaler un propos problématique, surtout en séance publique.

9. Lisibilité des différentes démarches

- Le temps de la Convention compte plusieurs groupes et démarches (ateliers territoriaux, panel de jeunes, Commission du CESE, Forum des parties prenantes, évaluateurs).
- Leur rôle, leur lien ou leur indépendance par rapport à la Convention ont déjà été expliqué aux participants mais il faut le refaire régulièrement et précisément.
- La manière dont ces démarches nourriront le travail des participants doit être visible dès la prochaine session.